

« Journée Mario Ramos - 7 novembre 2020 »

Article 1^{er} : La société organisatrice

La société anonyme l'école des loisirs (11 rue de Sèvres 75006 Paris - RCS : B300570181) organise, du 15 octobre 2020 au 30 novembre 2020 minuit, un concours sans obligation d'achat consistant en la réalisation d'une création collective.

Article 2 : Les participants

L'offre de participation s'adresse aux groupes d'enfants des écoles, bibliothèques, centres aérés, IMP, crèches et haltes-garderies.

Article 3 : Le déroulement du concours

L'objet du concours est de réaliser une œuvre collective numérique : un album filmé ou une lecture à voix haute, à partir d'un album de Mario Ramos dans la sélection suivante :

- *Un monde de cochons*
- *Tout en haut*
- *Roméo et Juliette*
- *Le monde à l'envers*
- *Nuno le petit roi*
- *Le loup qui voulait être un mouton*

Chaque participant devra compléter le formulaire de participation en ligne sur la page : <https://www.ecoledesloisirs.fr/journee-mario-ramos-7-novembre-2020>

Ces créations devront être impérativement déposées en ligne avant le 30 novembre 2020 à minuit.

Le jury se réunira le 16 décembre 2020 afin de déterminer les gagnants. Il sera composé de cinq personnes de l'école des loisirs.

Il déterminera les œuvres gagnantes en fonction :

- Du respect de l'œuvre de Mario Ramos
- De la qualité de la lecture à voix haute et de la captation vidéo (zoom dans les images, pauses dans la lecture, rythme et cohérence de l'ensemble)
- De la créativité

Les classes ou groupes gagnants, représentés par leur enseignant, seront avisés par mail du palmarès du concours. Le jury aura tous pouvoirs pour trancher sans appel toutes difficultés ou contestations pouvant survenir à l'occasion de l'attribution des lots.

Article 4 : La dotation

Chaque participation, dans les conditions ci-dessus, sera récompensée.

Seront remis trois prix, aux classes ou groupes d'enfants gagnants.

1^{er} prix : les 6 livres de la thématique, 1 DVD parmi nos Albums Filmés et le Jeu *C'est qui le plus fort ?*

2^e prix : les 6 livres de la thématique et 1 DVD parmi nos Albums Filmés

3^e prix : 3 livres de la thématique et 1 DVD parmi nos Albums Filmés

Ces lots ne sont ni cessibles, ni échangeables. Ils ne peuvent faire l'objet d'une contrepartie financière ou de quelque nature que ce soit.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer cette dotation par une dotation de même valeur sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Article 5 : Les œuvres

Afin de respecter le droit d'auteur, la société organisatrice diffusera pendant un mois les lectures et albums filmés réalisés sur le site internet ecoledesloisirs.fr. Et elle s'engage à les dépublier dès le 16 décembre 2020.

Toujours dans le respect du droit d'auteurs, il est demandé aux participants de ne jamais diffuser leur vidéo ou fichier audio sur internet.

La liste des classes ou groupes gagnants et leurs œuvres pourront éventuellement faire l'objet d'une publication sur notre internet et nos réseaux sociaux.

Article 6 : Dépôt du règlement, litiges

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Il est disponible pendant toute la durée du concours sur le site de l'école des loisirs : <https://www.ecoledesloisirs.fr/journee-mario-ramos-7-novembre-2020>

Tout litige concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement sera tranché souverainement par la société organisatrice qui se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce jeu-concours en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, et ce, sans dédommagement de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant et peut demander par simple lettre que ses coordonnées soient radiées de cette liste et ne soient plus communiquées à des tiers.